L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 72 rue des Carrures.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 25 MARS.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AMOUR DE L'OR.

X

—Suite.—

Depuis qu'il s'était mis à la solde du banquier, ses idées sur la vie, sur les hommes et sur les choses s'étaient singulièrement modifiées. Ajourd'hui, sceptique et railleur, gangrené par l'exemple et le milieu dans lequel il vivait, c'était un honnête cynique, une espèce de Diogène en habit noir aux prises avec des goûts, des besoins, des passions qui lui venaient plutôt de son entourage que de sa nature.

Après avoir côtoyé la misère, il en avait peur et comprenait fort bien la nécessité et la puissance de l'or dans la vie parisienne.

Tout d'abord, il avait observé avec soin le monde financier et agioteur dans lequel sa nouvelle position le plaçait, et le résultat de ses observations avait été celui-ci: "Dans le monde, il n'y a que deux classes d'hommes, les dupés et les dupeurs. Être dupé, c'est niais! Être dupeur, c'est malhonête! Mais comme généralement ceux ci sont salués, glorifiés, honorés et.... enviés, mieux vaut être dupeur que dupé."

A coup sûr cette morale n'est pas très saine, cependant c'est la plus vulgaire et la plus répandue.

Riche et indépendant, Melven fût resté l'homme de sa jeunesse. Pauvre et s'étant créé de grands besoins, il devenait l'homme de son époque.

Les nouvelles croyances, les transactions qu'il avait faites avec sa conscience, ne l'empêchaient pas d'estimer fort les honnêtes gens et les braves cœurs, de professer le plus profond mépris pour les gens corrompus au milieu desquels il vivait: mais il n'avait point le courage de s'en détacher, parce qu'il aimait la grande vie et qu'il la trouvait chez eux, parce qu'il avait contracté des habitudes de luxe qu'il n'était pu satisfaire ailleurs; parce-que, enfin, comme les hommes qui acceptent certaines transactions, il en avait toutes les faiblesses.

Au fond, cependant, il avait sa morale à lui, morale élastique, relâchée parfois, morale douteuse et profondément égoïste, mais ayant aussi des retours de probité et de délicatesse.

On citait de lui des traits de générosité, d'obligeance et de dévouement qui lui avaient conpilié plus d'un esprit morose. Dans ces moments-là, lorsque sa conscience parlait et qu'il cédait à son entraînement, il devenait un nouveau Desgenais, et sa verve satyrique, son mépris écrasant cinglaient fort et ferme sur tous les adorateurs du veau d'or, sur tous ces misérables sans foi ni sans probité, qui spéculent sur la crédulité, la faiblesse, la confiance et tous les sentiments qui seuls peuvent honorer l'humanité; tous ces gens enfin qui font la hausse à la Bourse, lorsque la patrie est envahie par l'étranger.

Malheureusement, ses colères dignes et nobles n'étaient qu'un feu de paille. Ceux qu'il attaquait riaient, lui faisaient une légère concession, l'appelaient "paysan du Danube".... et pouvaient leurs aises. Melven avait fait beaucoup, ne savait pas résister à ce dernier argument. C'était celui de son ami Dachet.

—Tu n'es qu'un coquin! disait-il au banquier; tu commets mes vices et tu les exploites à ton profit.

Dachet haussait les épaules et tout était dit.

Au demeurant, Pierre Melven était une physionomie bizarre, un mélange de gros défauts, de vices même si l'on veut, et de qualités exquises.

Melven, placé sous la large baie qui conduisait au jardin, regardait les danseurs.

—Quel est, demanda-t-il à Robert, ce beau garçon qui danse avec Mme Dachet? C'est la première fois que je le vois.

—Cela n'a rien d'extraordinaire, répondit le banquier, il est à Paris depuis quatre jours seulement.

—Tête sympathique—très belle même—sur un corps d'acier! Bien certainement de n'est point là un de ces buveurs de bière comme on en trouve à chaque pas chez l'honnête Mittermann et cette pouée en bandruche qu'on nomme J. Starke!

—J. Starke était la bête noire de Pierre Melven.

—Tu ne te trompes pas. C'est un Breton; il se nomme Prosper, comte de Prévoisal.

—Et comment est-il chez toi?

—Un de nos correspondants nous l'a adressé avec une lettre de crédit d'un million.

—Joli chiffre!

—D'autant plus joli que ce million n'est pour M. de Prévoisal, que ce que tu appelles l'argent de poche.

—Diable! mon pèrte-monnaie est trop petit, un million ne pourrait pas s'y loger.

—Veux-tu faire sa connaissance?

—Avec le million? Volontiers.

—Avec le comte, d'abord.

—Je veux bien; on ne rencontre pas souvent de ces types-là chez toi.

Dachet ne releva pas l'observation.

—J'ai dit avec le comte, d'abord, reprit Dachet. Partons un peu du million, ou plutôt des millions, maintenant.

—Pourquoi faire? J'ai cinquante louis chez moi, cela me suffit pour le moment.

—Et après?

—Après quoi? s'écria Melven. Vas-tu pas gâter ma soirée avec tes tripotages! Suis-je donc venu ici pour faire de la spéculation?

—Pourquoi pas, si elle est bonne?

—Et honnête, peut-être!

—J'ai dit bonne. J'ajoute; et fructueuse.

—Dans ce cas, adresse-toi à tes associés.

—J'avais cependant compté sur ton concours.

—Un mot de plus et je te flanque à la tête ma démission de rédacteur en chef de ton journal. Tu finiras par m'écœurer, toi et tes semblables.

—Melven! dit Dachet qui parfois faisait mine de se fâcher.

Le journaliste se croisa les bras.

—Eh bien, quoi! répliqua-t-il fièrement.

Dachet s'était radouci.

—Tu oublies que nous ne sommes pas au bureau du journal.

—Et toi, tu me fais souvent trop souvent que je suis à ta solde et que je ne dois avoir d'autre volonté que la tienne. Je j'ai vendu ma plume, soit, mais je ne t'ai pas vendu ma conscience.

—Ah ça, mon pauvre Melven, tu divagues! Ta conscience! ta conscience! Veux-tu me dire où elle est ta conscience? Est-ce un viscère, une muqueuse, un tendon, un os, un nerf?

—Appelle-moi J. Starke ou Mittermann tout de suite, parce que ces noms sont synonymes de fourberie, d'hypocrisie et d'espionnage. Tout cela parce que j'ai la faiblesse d'écrire pour toi deux ou trois déplorables articles par semaine pour soutenir le crédit de tes entreprises et dire du bien de M. Maghin ou de M. Chose, tes amis, des poquins dont tu. Mais tu ne sais donc pas que c'est usé jusqu'à la corde, cette comédie, et qu'il n'y a que les sots qui s'y laissent prendre.

—Puisqu'ils sont en majorité, tu trompes tout le monde.

—Tout le monde! Qu'est-ce que c'est que ça tout le monde? Pour moi, ce n'est personne. Voilà ma théorie. Je veux bien écrire: "Les actions du chemin de fer d'Ecorcheville à Roussi-les-Ce sont vingt-cinq francs de prime en banque," parce que s'il en est d'assez niais pour se laisser prendre à ces stupides réclames, c'est tant pis pour eux; je ne les connais pas, moi, ces gens-là, et je m'en lave les mains; ils paient leur éducation, voilà tout. Mais que je me prête à des combinaisons qui auront pour but peut-être de ruiner un galant homme qui va tout à l'heure, comme ce beau jouvenceau, me serrer la main, nenni! Va-t'en au diable!

—Ne parlons plus; mais garde le silence au moins.

—Il le faût bien. Je ne peux pas tuer la poule aux œufs d'or! Viens me présenter.

Ils entrèrent tous les deux dans le jardin et abordèrent Prosper.

—Monsieur le comte, dit Dachet, permettez-moi de vous présenter mon ami, M. Pierre Melven, un de nos journalistes les plus distingués et qui désire faire votre connaissance.

Et se tournant vers Melven:

—M. le comte de Prévodal, un Breton, qui n'a d'autre désir que de devenir un parisien du tout Paris.

—Ah! monsieur, dit Melven, Paris est un ogre dévorant: jeunesse, illusions, fortune, tout y passe.

—Fais-je vous croire en ce moment? demanda Prosper en souriant.

Et son regard enthousiaste se promena sur la toile,

Dachet les avait quittés.

Melven passa son bras sous celui du jeune homme.

—Fantômes que tout cela!

—Fantômes, ces femmes charmantes, jeunes, belles!

—Fantômes, monsieur le comte! fantômes séduisants il est vrai, mais de loin. Si vous voulez conserver vos illusions, si vous voulez vivre heureux et longtemps, fuyez-vous-en!

—Qu'est-ce donc que la vie, selon vous? demanda Prosper.

—La vie? Une plaisanterie amère, un calgary de la régie!

—L'amour?

—L'amour sentiment? Fantôme! l'amour passion? Lisez Chamfort; il en a donné une excellente définition.

—L'amitié?

—Fantôme! l'égoïsme à un!

—Vous calomniez l'humanité, monsieur.

—Je dis la vérité!

—Le bonheur?

—Autre fantôme!.... un mensonge!

—La gloire?

—Fantôme! l'ombre de l'ombre!

—L'honneur?

—Fantôme! Une convention dont les degrés sont si nombreux qu'on n'en voit pas les extrémités.

—Le patriotisme?

—Fantôme! Aller à la Bourse, de une heure à trois heures, vous verrez ce qu'on y cote.

—La famille?

—Fantôme! une invention pour hériter de ses oncles, tantes, cousins et cousines.. lorsqu'ils sont riches! Tout cela fantômes, rengaines, mensonges, illusions trompeuses. Il n'y a guère que les collégiens âgés de moins de douze ans, les demoiselles non nubiles et les Bretons fraîchement débarqués qui les prennent pour des réalités.

—Vous ne croyez donc à rien?

—Si fait; je crois aux huîtres vertes, aux écrevisses bordelaises et au champagne qui porte la marque veuve Clicquot.

—Allons, dit Prosper en souriant, vous êtes moins coupable que je ne le pensais.

—Je crois encore à autre chose, s'empressa d'ajouter Melven en fixant son regard vers l'un des points de la salle.

—Ah! voyons!

—Regardez cette belle jeune fille dont le teint est blanc et mat comme celui d'une créole, et qui se promène au bras d'un grand jeune homme à la moustache blonde.

Prosper tressaillit.

Il venait de reconnaître sa voisine.

—Je la vois, dit-il.

—Eh bien, il n'y a de vraiment bons et de vraiment amoureux ici que ce couple; je crois à leurs grandes qualités, à leur sincère amour, mais ils seront malheureux!

—Pourquoi?

—Parce que le bonheur est une illusion; parce que leur amour, qui est une honte, un reproche vivant pour tous ces marchands chez lesquels le sentiment n'existe pas, soulèvera des tempêtes et des haines qui briseront la vie de ces enfants! L'amour de l'or a tout anéanti chez les gens que vous voyez autour de nous; leur cœur est vide de dignité et de noblesse, et ce qu'ils appellent l'amour n'est qu'un appétit sensuel, un désir de chair fraîche.

—Comment se nomme cette charmante personne?

—Elise Desprez.

—Elle est orpheline?

—Non; mais son père habite le Brésil pour les besoins de son commerce; sa mère est cette belle personne aux cheveux cendrés qui est assise à notre droite. Cette famille est déplacée ici: les autres font tache sur elle.

—La connaissez-vous assez pour me présenter?

—Pas assez Mme Desprez ni sa fille, mais suffisamment l'amoureux. Tenez, il m'a aperçu et vient de ce côté! Vous allez être satisfait.

—Bonsoir, Desgenais, dit Paul Maisonneuve d'un ton joyeux et en tendant sa main à Melven.

—Bonsoir, monsieur Melven, dit la petite voix fêtée d'Elise.

—Bonsoir, mes beaux amoureux, répliqua le journaliste. Je disais tant de mal de vous tout à l'heure à monsieur, qu'il a désiré vous être présenté.

Elise leva ses yeux charmants et pleins d'expression sur Prosper.

—Monsieur le comte de Prévodal, dit Melven, un Breton naïf et crédule qui croit à une foule de choses que nous avons répudiées depuis longtemps.—Mlle Elise Desprez, une perle d'un prix inestimable, son pendant n'existant pas.— M. Paul Maisonneuve, l'heureux fiancé de Mlle Elise et que la banque n'a pas encore gâté.

—Je proteste en ce qui me concerne dit Elise gaiement.

—Moi, mademoiselle, dit Prosper, j'estime les appréciations de M. Melven très exactes.

—Ce qu'il nous dit de vous, monsieur, observa Paul Maisonneuve, est un véritable éloge.

(*A continuer.*)

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,363 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: "Pour les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,414 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la taxe l'impôt sur le tabac, à 36 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses. Les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les mélasses et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,501 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à avoir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produite par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statuts* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargnes ou de l'enregistrement des sommes versées.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette, des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lequels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" de ces articles. Il inscrira dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les colleteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils pourront donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutés, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord et passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

LABRADOR, Sanglier, samedi 1er avril,
AMERIQUE, Poussin, samedi, 15 avril.
FRANCE, Trudelle, samedi, 22 avril.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrement.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $35 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉRIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
Sey—128 Galiez Cours, Lettre H. N. O.

SEMEL.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et le NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

De Brême. de la Nlle-Orléans.
Hannover.. 2 fév. environ 11 mars
Strassburg 1 mars
(Direct. pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.) environ
Frankfurt.. 15 mars environ 19 avril
Hannover.. 12 avril 17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane et à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 90 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... $35 en or.
Entrepont..... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
MM. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 août—1 an Au No 62 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CHTTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 30 mars à 8 h. A.M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage.....$30.
Cette ligne prend les connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet No 61.
Mai—1an

CHEMINS DE FER

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DÉCEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer du Nord-Ouest du Texas. Le train partira de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 5 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
4déc— C. K. PAYNE,
Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.
ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée
Express.....7.0 A. M.	Malle.....10.0 A. M.
Malle.....8.30 P. M.	Express.....3.30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Le Pullman Palace Car en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, ou de la City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—tf

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST.
Via LOUISVILLE, via ATLANTA, and Via St-LOUIS.
CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:

Depart.	Arrive.
Express.....7.30 A. M.	Mail.....10.00 A. M.
Mail.....5.00 P. M.	Express.....9.30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Genl Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—tf

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près de la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A.M.	7 ½	heures A.M.
8	" "	9	" "
10	" "	11 ½	" "
Midi	" "	1 ½	" P.M.
2	" P.M.	3 ½	" "
4	" "	5 ½	" "
6	" "	7 ½	" "

Tous les Dimanches un train partira de ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, de 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. R. ALLEN,
Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Carrures.)
A partir du 21 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.	ARRIVERS.
Express.....7.20 A. M.	Express.....12.30 A. M.
Malle.....5.30 P. M.	Malle.....10.0 A. M.

Le train d'express part le SAMEDI à 8.30 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dorsoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Canal, coin de Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, Directeur-Général. 14 j 75 tf

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co.
(Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5.30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express.....7.20 A. M.	Express.....12.30 P. M.
Mail.....5.30 P. M.	Mail.....10.00 A. M.

The accomodation train departs SATURDAY at 3.45 A. M. and arrive SUNDAY at 9.15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS (THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 23 Camp street, corner Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, General Manager. 21 j 75 tf

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans et Galveston et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A.M. et se rendra au COMPTOIR DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A.M.

Le fret pour tous les points de Bayou Lafourche, entre Donaldsville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret pour le point de Donaldsville et la Teche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour rez sur marchandises exportées pour ces points, devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste. Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sur les billets dits "communication" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 9 heures; le fret reçu après cette heure partira par le bateau suivant.

HENRY PANDELY,
Surintendant,
au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier.

Pour fret ou passage s'adresser à
Matthews et Magesins.
Il ne sera point reçu de fret au 5 heures.
WM. CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Court rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wolfe, both most experienced bankruptcy clerks. Terms are moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No 135 Bagatelle Street.
Mch 25—1 an

VAPEURS.

Tarif postal.

Depuis le 1er janvier 1876, date de la mise en vigueur de la Convention de l'Union postale, le tarif suivant est appliqué aux Etats-Unis:

"Lettres simples pour la France, cinq cents par demi-once;

"Tartes postales, deux cents;

"Journaux, deux cents s'ils ne pèsent pas plus de quatre onces;

"Imprimés et échantillons, deux cents par deux onces;

"Ce tarif s'appliquera aux matières postales expédiées des Etats-Unis en destination de la France et de l'Algérie, ainsi qu'à la correspondance pour l'Espagne, y compris les îles Baléares, les Canaries, les possessions espagnoles de la côte nord d'Afrique et les établissements postaux de l'Espagne sur la côte ouest du Maroc.

"L'Union générale des Postes comprend à partir du 1er janvier, l'Europe entière sans aucune exception, ainsi que la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et l'Egypte. Pour tous ces pays, le tarif des affranchissements est le même que pour la France, tel qu'il est résumé ci-dessus."

L'extrait suivant d'une circulaire de Mr Leilbon, directeur-général des Postes en France, donne le tarif appliqué en France; on remarquera qu'il est beaucoup plus élevé:

A partir du 1er janvier 1876,

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination:

1° De tous les pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc;

2° Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Sera fixé comme suit:

PAYS D'EUROPE, ETC,

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 gram.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 gr. et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 40 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 4 centimes par 50 gr.; recommandées, 5 centimes par 50 gr. et droit fixe de 25 centimes.

ÉTATS-UNIS.

Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 gr.

Lettres recommandées, 40 cent. par 15 gr. et droit fixe de 50 cent.

Cartes postales ordinaires, 20 cent.

Cartes postales recommandées, 45 cent.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 8 cent. par 50 gr.; recommandés 8 cent par 50 gr. et droit fixe de 25 cent,

Les lettres *non affranchies* provenant des pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir:

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 60 cent. par 15 gram.;

Celles des Etats-Unis, d'une taxe de 70 cent. par 15 gram.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE.)
Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.
STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et retour, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Havre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Québec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les renseignements ne sont pas exclusifs. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés équipages disciplinés, il est fait la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de première chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouvent leur avantage à s'adresser directement au bureau de la Nlle-Orléans.
17fév—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet dans le chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
HARRY LEE,
Commandant la malle des Etats-Unis, au marcheur et à bassé pression,
capitaine Wm. Hanover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin: le MARDI et le SAMEDI à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. RETOUR, il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

O. M. SOHIA,
22avril75—1an Au No 26 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
F. P. Kruse, commis,
Se rallant à Vicksburg à la ligne Parfrost pour la rivière Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot réguler des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtablean.

Le bateau à vapeur
TENSAS,
remplaçant le Trenton,
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
Complaisamment jusqu'au bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
18sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtablean.

LE BERTEL,
H. H. Broad, capitaine
T. John, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, jusqu'à jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage